

FAQ – Garantie Satisfaction 100 jours Ambilight

Quels téléviseurs sont éligibles à l'offre ?

La garantie satisfaction de 100 jours s'applique uniquement à certains modèles de téléviseurs Philips Ambilight achetés pendant la période promotionnelle auprès d'un revendeur participant. Pour connaître les modèles éligibles, veuillez consulter les conditions de l'offre.

Combien de temps puis-je essayer mon téléviseur ?

Vous pouvez tester votre téléviseur Ambilight pendant une période allant jusqu'à 100 jours à compter de la date d'achat. Si le produit ne répond pas à vos attentes, vous pouvez demander un retour, sous réserve du respect des conditions de l'offre.

Comment enregistrer mon téléviseur ?

Après votre achat, enregistrez votre téléviseur sur le portail dédié. Vous devrez généralement fournir :

- votre preuve d'achat ;
- le numéro de série de votre téléviseur ;
- la référence du modèle ;
- vos coordonnées.

Une fois votre demande validée, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Comment demander un retour ?

Si vous souhaitez bénéficier de la garantie satisfaction, suivez les instructions figurant dans votre e-mail de confirmation afin d'initier la procédure de retour.

Le retour s'effectue généralement auprès du revendeur auprès duquel le téléviseur a été acheté. Après vérification du produit, le remboursement est effectué conformément aux conditions de l'offre.

Dois-je conserver l'emballage d'origine ?

Oui. Afin de faciliter le traitement de votre demande, il est recommandé de retourner le téléviseur avec son emballage d'origine ainsi que tous les accessoires fournis.

Que faire si mon téléviseur est endommagé ?

En cas de défaut ou de dommage constaté à la livraison, veuillez contacter directement votre revendeur ou le service après-vente. Ces situations relèvent de la garantie légale et non de la garantie satisfaction.

Puis-je échanger mon téléviseur contre un autre modèle ?

La garantie satisfaction prévoit un retour du produit. Les possibilités d'échange dépendent des conditions appliquées par votre revendeur.

Je n'ai pas reçu l'e-mail de confirmation.

Vérifiez d'abord votre dossier de courrier indésirable (spam). Si vous ne trouvez toujours pas l'e-mail, contactez le service d'assistance en indiquant les informations relatives à votre achat.

Je rencontre un problème lors de l'enregistrement.

Si la procédure d'enregistrement ne peut pas être finalisée, essayez d'utiliser un autre navigateur ou un autre appareil. Si le problème persiste, le support pourra vous accompagner. Un message décrivant le problème, accompagné si possible d'une capture d'écran, permettra d'accélérer le traitement.

Comment savoir si mon inscription a été prise en compte ?

Lorsque votre inscription est terminée avec succès, un message de confirmation s'affiche à l'écran et un e-mail de confirmation est envoyé à l'adresse que vous avez renseignée.